

AFFAIRE N° 20 - Autorisation d'effectuer le paiement des terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Equipe-ment du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement des terrains concernés par l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud (troisième tranche) ainsi que les honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

Il s'agit des terrains ci-après :

N° de section	Superficie	Coût	Propriétaires	Locataire + indemnité
AT 158	208 m <sup>2</sup>	54 232 F conforme aux Domaines	Melle ATEC-TAM Jeanne	Aly Ismaël : 600 F
AT 160	183 m <sup>2</sup>	44 000 F	ép. ABELARD Jo- seph	Néant

La dépense correspondante est prévue au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x  
x x

Pour le Préfet et par délégation  
de Directeur des Finances et  
des Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme  
Saint Denis, le 26 octobre 1976  
Le Chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE